

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Pour toute autre information complémentaire,
vous pouvez contacter :

Le service accueil familles de la Ville de Bourges

02 48 67 58 13

accueilfamille@ville-bourges.fr

Horaires des centres : 8 h 30 - 18 h

• **Les Bouloises** (de la petite section à la grande section)

Chemin Tortiot 18000 Bourges

Secrétariat : 02 48 50 52 06

• **La Rottée** (du CP à 9 ans révolus)

11 rue de la Rottée 18000 Bourges

Secrétariat : 02 48 20 18 60

• **Les Millains** (de 10 à 15 ans révolus)

lieu dit les Moreaux 18110 saint Eloy de Gy

Secrétariat : 02 48 21 24 08 ou pendant les vacances : 02 48 25 41 71

DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF ET CULTUREL

NOTICE EXPLICATIVE

**RELATIVE AUX
RÉSERVATIONS/
ANNULATIONS
DES SERVICES**

**RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
CENTRE DE LOISIRS**

MISE À JOUR AU 8/01/2024

COMMENT RÉSERVER OU ANNULER

RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES SONT OBLIGATOIRES ET DOIVENT ÊTRE RENOUVELÉES CHAQUE ANNÉE AVANT TOUTE RÉSERVATION

Les réservations tout comme les annulations, quel que soit le service, doivent être réalisées 48 h ouvrées maximum avant le 1^{er} jour de fréquentation.

- Pour une fréquentation le lundi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au jeudi 23 h 59
- Pour une fréquentation le mardi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au vendredi 23 h 59
- Pour une fréquentation le mercredi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au lundi 23 h 59
- Pour une fréquentation le jeudi, il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au mardi 23 h 59
- Pour une fréquentation le vendredi il est possible de réserver et/ou d'annuler jusqu'au mercredi 23 h 59

IMPORTANT / LORSQUE VOUS RÉSERVEZ LE RESTAURANT SCOLAIRE, VOUS NE DEVEZ PAS COCHER L'ACCUEIL DU MIDI.

Vous avez la possibilité de réserver pour l'année scolaire si vous le souhaitez.

FACTURATION

Toute réservation non honorée est facturée (sauf en cas de maladie ou d'évènement familial grave sous présentation de justificatif mis à jour).

Si l'enfant est absent de l'école, les réservations aux différents services sont annulés.

Une majoration des tarifs sera appliquée sur le restaurant scolaire lorsque :

- l'enfant n'est pas présent mais la réservation effectuée : **majoration d'1,50 €** en plus sur le tarif payé par la famille.
- l'enfant est présent sans réservation : majoration de 2 € en plus sur le tarif payé par la famille.

CENTRE DE LOISIRS

Les réservations doivent être réalisées 48 h ouvrées maximum avant le 1^{er} jour de fréquentation (cf exemples colonne de gauche).

Les réservations des mercredis (période scolaire) sont ouvertes dans la limite des places disponibles mois par mois. Les réservations pour les vacances débutent un mois avant le 1^{er} jour des vacances.

Les annulations aux centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires) doivent être effectuées 8 jours avant le 1^{er} jour de fréquentation :

- Pour une fréquentation le lundi, il est possible d'annuler jusqu'au dimanche précédent 23 h 59
- Pour une fréquentation le mardi, il est possible d'annuler jusqu'au lundi précédent 23 h 59
- Pour une fréquentation le mercredi, il est possible d'annuler jusqu'au mardi précédent 23 h 59
- Pour une fréquentation le jeudi, il est possible d'annuler jusqu'au mercredi précédent 23 h 59
- Pour une fréquentation le vendredi il est possible d'annuler jusqu'au jeudi précédent 23 h 59

IMPORTANT / L'ACCUEIL AVANT ET APRÈS CENTRE NE SE RÉSERVE PAS.

FACTURATION

Toute réservation non honorée est facturée, sauf en cas de maladie ou d'évènement familial grave sur présentation de justificatifs sous 8 jours. Une majoration des tarifs de 2 € sera appliquée en cas de réservation non honorée ou de fréquentation sans réservation.

LES RÉSERVATIONS / LES ANNULATIONS SE FONT :

- **via le portail famille en vous connectant à votre espace <https://www.espace-citoyens.net/ville-bourges/espace-citoyens/>**
- **aux guichets de la mairie centrale ou des 3 mairies annexes sur RDV :**

Aucune réservation/annulation par téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

- Service accueil famille : 02 48 67 58 13
- Mairie Val d'Auron : 02 48 21 34 23
- Mairie de la Chancellerie : 02 48 67 58 87
- Mairie d'Asnières : 02 48 27 21 92